SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 AVRIL 2018

L'an deux mil dix-huit, le onze avril à vingt heures, le Conseil Municipal de Saint Martin sur le Pré, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, sous la présidence de Monsieur Jacques JESSON, Maire.

<u>Présents</u>: Mesdames et Messieurs Eveline HATTAT, Jean-Philippe BROCHET, Jean-François WALSHOFER, Bernadette CASTELHANO, Stéphane MAYET, Jocelyne HERMANT, Michel HATTAT, Frédéric SAINZ, Nathalie ARNOULD, Marie CARTEL DEHAN, Florence CACHARD.

Absente ayant donné pouvoir :

Dorinda DA SILVA ayant donné pouvoir à Eveline HATTAT.

Absents excusés :

Laurence JACQUET et Marc JOUREAU.

Secrétaire de séance : Stéphane MAYET.

Date de convocation : 5 avril 2018

N°2018-09 : Budget général affectation des résultats 2017

Le conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14, Après avoir approuvé, le 21 mars 2018, le compte administratif 2017, qui fait apparaître :

Report

Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 388 730.64 € Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 1 884 972.32 €

Solde d'exécution

Un solde d'exécution (Excédent -001) de la section d'investissement : 340 965.88 € Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement : 922 065.32 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 794 046.87 €

En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 841 811.63 €

Décide sur proposition du Maire, à l'unanimité, d'affecter au budget général le résultat, comme suit :

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) 841 811.63 €

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) 1 965 226.01 €

N°2018-10 : Budget des activités commerciales et artisanales affectation des résultats 2017

Le conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14, Après avoir approuvé, le 21 mars 2018, le compte administratif 2017, qui fait apparaître :

Report

Pour rappel : Déficit reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 242 172.88 € Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 599.98 €

Solde d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit -001) de la section d'investissement : 46 619.41 € Un solde d'exécution (Excédent -002) de la section de fonctionnement : 65 151.64 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 60 173.47 €
En recettes pour un montant de : 0.00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 348 965.76 €

Décide sur proposition du Maire, à l'unanimité, d'affecter au budget annexe « Activités commerciales et artisanales » le résultat, comme suit :

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) 65 000.00 €

Ligne 002

Excédent de résultat de fonctionnement reporté (R002) 751.62 €

N°2018-11 : Budget eaux affectation des résultats 2017

Le conseil Municipal, en application de l'article 9 de la loi du 2 mars 1982 et de l'instruction M14, Après avoir approuvé, le 21 mars 2018, le compte administratif 2017, qui fait apparaître :

Report

Pour rappel : Excédent reporté de la section Investissement de l'année antérieure : 47 398.86 € Pour rappel : Excédent reporté de la section Fonctionnement de l'année antérieure : 10 244.21 €

Solde d'exécution

Un solde d'exécution (Déficit -001) de la section d'investissement : 1700.11 € Un solde d'exécution (Déficit -002) de la section de fonctionnement : 10 266.23 €

Restes à réaliser

Par ailleurs, la section d'investissement laisse apparaître des restes à réaliser :

En dépenses pour un montant de : 0,00 €
En recettes pour un montant de : 0,00 €

Besoin net de la section d'investissement

Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à : 0,00 €

Décide sur proposition du Maire, à l'unanimité, d'affecter au budget annexe de l'Eau le résultat, comme suit :

Compte 1068

Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) 0,00 €

Ligne 002

Déficit de résultat de fonctionnement reporté (D002) 22.02 €

N°2018-12 : Vote du budget général et annexes 2018

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, vote le budget général 2018 et les budgets annexes ainsi qu'il suit :

Budget Général

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	1 605 759.62 €	1 138 388.71 €
Recettes	4 347 439.82 €	1 138 388.71 €

Budget Annexe du Service d'eau

	Exploitation	Investissement
Dépenses	121 187.30 €	56 764.03 €
Recettes	124 450.00 €	56 764.03 €

Budget Annexe « Activités Commerciales et Artisanales »

	Fonctionnement	Investissement
Dépenses	40 251.43 €	2 956 290.37 €
Recettes	85 951.62 €	2 956 290.37 €

N°2018-13: Vote des taux d'imposition 2018

Rapporteur: Jean-Philippe BROCHET

Ouï le rapport de la commission des finances du 5 avril 2018 et après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide d'appliquer les taux d'imposition 2018 ainsi qu'il suit :

Taxe d'habitation	12.00 %
Taxe foncière (bâti)	13,00 %
Taxe foncière (non bâti)	12.07 %

N°2018-14: Subventions aux associations 2018

Monsieur Michel HATTAT, rapporteur, présente les demandes de subventions des diverses associations et organismes qui ont été examinées lors de la réunion de la commission des finances en date du 28 mars 2018.

Vu, l'avis de la commission des finances,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

Décide d'attribuer les subventions mentionnées ci-dessous et autorise le Maire à signer une convention avec l'école « Lamairesse » de Saint Martin sur le Pré en ce qui concerne la dotation de fonctionnement :

		<u>2018</u>
STE de COURSES CHAMPAGN	500	
COOPERATIVE SCOLAIRE		0
" Dotation de fond	ctionnement	5 840
FOOT-BALL ST MARTIN		26 000
CLUB DES AINES		2 700
CLUB DES AINES - La boule Sai	nt Martinaise	150
LA PEDALE CHALONNAISE		400
EVEIL RECY ST MARTIN BASK	ΈΤ	18 317
DOJO ST MARTIN		0
JOIES ET LOISIRS		1 200
LA BRICOLERIE		0
n .	Ménage	1 941
	Exceptionnelle	500
A,C,P,A	•	150
TENNIS ENTRETIEN		2 600
ANIMONS SAINT MARTIN		18 000
ANIM JEUNES		6 000
LA SOURIS VERTE		70 000
n .	Subs exceptionnelles	9 000
n .	Avance fluides	<i>58 000</i>
n .	Avance Loyer	26 000
n .	Personnel	5 900
TELETHON		1 000
C.L.I.C		725
SAN MARTIN'S COUNTRY CLUB		450
	Autres	1 000
	TOTAL	<u>256 373</u>

N°2018-15 : Durée d'amortissement 2051 du budget général

Le Maire rappelle au conseil que le compte 2051 est un compte qui doit être amorti et que sur l'exercice 2017 une somme de 3 628.08 € est inscrite sur le compte 2051 pour l'achat du logiciel JVS.

Après en avoir délibéré, **le Conseil Municipal**, à l'unanimité, décide de procéder à l'amortissement de cette somme en une seule année.

N°2018-16: Durée d'amortissement du budget eaux

Le Maire expose à l'assemblée qu'il convient de fixer la durée d'amortissement pour les investissements réalisés en 2017 pour le service d'eau.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

 Décide d'appliquer, un amortissement linéaire d'une durée de 30 ans pour le branchement AEP route de Louvois n°73, extension AEP rue Gabriel Debin, construction branchement public 4 chemin des sports et branchement neuf chemin des Dâts sous les pennerets.

N°2018-17 Contrat d'été 2018

Vu, la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale, notamment l'article 3/2ème alinéa ;

Vu, les nécessités de service :

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- **DECIDE** le recrutement de trois agents non titulaires saisonniers, à temps complet, entre le 1er juin et le 31 août 2018 :
- 1) un poste du 1er juin au 30 juin 2018,
- 2) un poste du 1er juillet au 31 juillet 2018,
- 3) un poste du 1er août au 31 août 2018.

Et le recrutement d'un agent non titulaire saisonnier en renfort, à temps non complet, entre le 1^{er} mai au 30 juin 2018.

- Ces agents assureront les fonctions d'adjoint technique, et leur rémunération sera calculée par référence à l'indice brut 347, majoré 325. (1^{er} échelon du grade)

Le Maire est chargé du recrutement de ces agents et habilité à conclure un contrat d'engagement.

N°2018-18 Convention entre la mairie et le CCAS de Châlons de partenariat et financière relative à la mise en place d'actions envers les familles et les assistants maternels

Le maire informe les membres du conseil municipal que le CCAS de Châlons-en-Champagne propose aux assistants maternels de la commune de bénéficier des activités organisées par le Relais Assistantes Maternelles (RAM) de Châlons-en-Champagne.

Une convention doit être signée entre la commune et le CCAS de Châlons-en-Champagne afin de pouvoir disposer de ce service.

Une participation financière de 100 euros pour an et par assistant maternel agrée est demandée comme mentionné dans ladite convention.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide :

- D'adhérer à ce service,
- D'accepter la participation de 100 euros pour an et par assistant maternel agrée,
- D'autoriser Monsieur le Maire à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Questions diverses.

- Information sur l'avancée des fouilles de la Maison de santé pluridisciplinaire,
- Information sur les subventions susceptibles d'être attribuées à la Maison de santé pluridisciplinaire,
- Information sur le Saint-Martinais,
- Information sur l'école par Madame Eveline HATTAT : Fermeture d'une classe, inscriptions de 16 enfants pour la rentrée 2018/2019 et effectifs de la rentrée prochaine : 100 élèves,
- Projet d'aménagement du square de l'Abbaye : Réunion publique avec les habitants de l'abbaye le lundi 23 avril 2018 à 18 heures 15, Espace Roger Bertrand,
- Réunion de la commission urbanisme environnement le vendredi 20 avril 2018 à 18 heures: Projets d'aménagement derrière la halle et de jardins partagés,
- Compte-rendu de la réunion du 30 mars 2018 avec l'ERSM basket, la mairie de Recy, la mairie de Saint Martin sur le pré et les partenaires par Messieurs Stéphane MAYET et Frédéric SAINZ: Demande de subvention complémentaire de la part de l'ERSM basket suite à leur accession en N1.
 Le prochain conseil municipal fixera la subvention complémentaire à attribuer à l'ERSM basket.
- Compte-rendu de la réunion publique du 9 avril 2018 : Evocation du nouveau outil de communication « Betterstreet ».

Séance levée à 22 heures 00.